

1.3. Soin/*care*, pré-*care* et anti-*care*

Robert Lévy

DANS **PRENDRE SOIN SAVOIRS, PRATIQUES, NOUVELLES PERSPECTIVES 2013**, PAGES 45 À 52
ÉDITIONS **HERMANN**

ISBN 9782705687120

DOI 10.3917/herm.chagn.2013.01.0045

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://stm.cairn.info/prendre-soin--9782705687120-page-45?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Hermann.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Soin/*care*, pré-*care* et anti-*care*

ROBERT LÉVY

La consolation est une entreprise par laquelle l'un, par des mots, tente d'atténuer les maux de l'autre; elle est une espèce du genre du soin, s'attachant au domaine des douleurs dites morales, aussi appelées souffrances. En général, les maux qu'elle tente de guérir sont des peines, qui toutes peu ou prou ont rapport avec les diverses formes du deuil. La consolation suppose que, pour des raisons variées, l'un soit moins touché ou affecté que l'autre; cette inégalité est requise (comme la bonne santé du médecin face au malade) et, si tous deux étaient également affectés, l'entreprise de consolation risquerait de tourner court. À partir d'un passage de Kant centré sur la question « Le genre humain est-il en constant progrès vers le mieux? », texte qui constitue la seconde partie du *Conflit des Facultés*, on s'interrogera plus spécialement sur la question suivante: pouvons-nous, nous les humains, faire le deuil de notre humanité, perdue pour cause de crime? Peut-on se consoler si tous nous sommes également touchés et dans l'essentiel? Le devoir de prendre soin des autres qui s'énonce dans l'article premier de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de décembre 1948 (« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ») et les considérations de son Préambule semblent faire de cette *Déclaration* une forme de lot de consolation historique – dont on étudiera la portée et les difficultés. En d'autres termes: s'il est vrai que nous entrons dans le moment du soin, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, le fait même de cet avènement, que l'on peut considérer comme un signe qui prouverait une tendance morale de l'espèce humaine et comme une des modalités de la réalisation des Droits de l'homme, est-il de nature à nous consoler des horreurs de l'histoire? Cette question complexe suppose élucidée au moins celle de la nature et des modalités de la consolation, celle de la possibilité d'une consolation collective des horreurs de l'histoire par les espoirs de l'histoire. Kant peut-il encore servir de fil directeur et à quelles conditions?

Je me propose de traiter de la consolation mais sous l'angle du soin/*care* et de revenir sur ce que Frédéric Worms a nommé le *Moment du soin* (2010). Je précise

que je ne suis pas philosophe mais professeur de philosophie ; et à vous qui réfléchissez sur le soin, que peut bien apporter un professeur de philosophie ?

J'entendrai par soin/*care* « toute pratique tendant à soulager un être vivant de ses besoins matériels ou de ses souffrances vitales, et cela, par égard pour cet être même » (Worms, 2010, p. 21). Et en effet on trouve dans le soin en général et la consolation en particulier, bien des points communs, qui sont autant de points essentiels : (a) une inégalité dans la souffrance ou l'affliction (ainsi, par exemple, si Lucceius, ami de Cicéron peut tenter de consoler ce dernier, qui vient de perdre sa fille Tullia, c'est qu'il n'est pas atteint au même point que Cicéron ; de même, pas de soin sans soignant épargné) ; et, en même temps (b) une communication dans l'affliction (« je souffre parce que tu souffres ») ; de la même façon, pas de soin sans soignant touché) qui conduit (c) à la mise en œuvre d'une technique (la consolation : un usage spécifique des mots pour apaiser les maux ; de la même façon, pas de soin sans soignant mettant en œuvre un savoir-faire maîtrisé) ; (d) savoir se placer dans l'entre-deux du général et du particulier (la consolation ne s'adresse jamais à un destinataire anonyme ou inconnu et, s'il est évidemment nécessaire de recourir parfois à des lieux communs traditionnels il faut tout autant mettre en œuvre avec tact des arguments qui conviennent, parce qu'adaptés à l'événement, aux circonstances, au caractère et au tempérament de celui qui souffre ; pour le soin, Aristote le disait déjà : le médecin ne soigne jamais l'homme, mais toujours Pierre, Paul, Jacques ou Socrate en pensant bien sûr à l'homme). Comme pour le soin – *prendre soin de soi, se soigner* –, il existe une consolation pronominale reprenant le sujet : *se consoler* ; on en connaît les moyens et les étapes, analysés et décrits par Hegel dans l'introduction à l'*Esthétique* : pouvoir des pleurs tout d'abord, efficaces parce qu'expression-extériorisation-soulagement de la souffrance ; ensuite, pouvoir des paroles échangées, qui permettent d'informer la douleur en informant et par là d'engager le détachement ; pouvoir enfin de la mise en œuvre – en vers ou en chants – de la souffrance qui ainsi devient impersonnelle (1964, p. 60).

Cette proximité de la consolation et du soin/*care*, nous la retrouvons chez Kant. Nous connaissons bien, dit-il dans la conclusion de la seconde Section du *Conflit des Facultés*, cette consolation, qui cherche à soulager nos douleurs et nos souffrances du moment, par l'annonce de l'imminent avènement d'un avenir fatalement radieux. Au quotidien, cette tromperie se rencontre sous la forme du mensonge pieux, celui par exemple du médecin qui, transformant tout nouveau symptôme en signe certain d'amélioration proche, console son patient auquel il annonce que dorénavant tout ne peut qu'aller mieux. De là le mot de Kant : le malade parfois meurt d'une guérison éclatante. Cette tromperie, dit-on, est un impératif thérapeutique ; la santé se conserve ou se recouvre si l'on garde le moral. Soit ! Il ne s'agit pas ici de discuter (à l'infini ?) du droit dont disposerait le consolateur/soignant d'instiller une dose de mensonge dans son discours. Reste que, et c'est là pour nous aujourd'hui l'essentiel, la possibilité d'une transposition à l'humanité entière de cette démarche privée ou intersubjective ne va pas de soi, s'il est vrai que

les faits sont têtus et que la lucidité importe: il ne saurait désormais être question de se consoler, à nouveau, du passé et du présent en ne considérant que les promesses d'un bel avenir, tant est grand le nombre des avènements radieux devenus des passés sans gloire. Après tout donc, existe-t-il encore, aujourd'hui et pour l'humanité entière, des raisons consolatrices compatibles avec les exigences de la lucidité?

Éprouvons cependant le chemin que proposait, à la fin du XVIII^e siècle, Kant à qui nous faisons référence. Toujours dans la conclusion de la seconde Section du *Conflit des Facultés*, au terme d'une enquête lancée par la question: «L'espèce humaine est-elle en constant progrès vers le mieux?», il est d'abord question d'un de ces thérapeutes qui soignent ou prétendent soigner leurs patients par l'optimisme viscéral; puis, changement d'échelle, nous passons au plan de l'humanité entière et il s'agit alors du désespoir et de la désolation de ceux qui, en spectateurs, constatent la persistance d'un mal, la guerre, cette pathologie récurrente des hommes organisés en États et Nations. Existe-t-il un remède qui redonnerait espoir aux désolés et consolerait les désespérés? Il naîtra d'une pensée, accessible aux seuls non-belligérants: la sagesse des Nations viendra sans nul doute de la prise de conscience qu'il sera nécessaire de réparer tous les dégâts engendrés par la folie guerrière et cette prise de conscience aura à coup sûr à l'avenir un effet préventif favorable à la paix. Autrement dit, la consolation ne peut pas venir du spectacle des soins et des réparations internes au déroulement de la guerre (voir que l'on soigne avec dévouement les souffrances, les blessures et que l'on console les endeuillés, le fait de tous ces soins et réparations prodigués par les médecins et les proches ne saurait nous consoler). La consolation ne peut pas venir non plus de l'idée que, tôt ou tard, il faudra faire la paix avec ses ennemis; cela fait partie de la logique de la guerre, qu'il faut regarder en face. La seule raison éventuellement consolante est que l'expérience de la guerre conduit nécessairement à la prise de conscience que nul n'échappera à la nécessité de réparer; et nous serions ainsi en route vers la paix durable, voire perpétuelle. Kant: «Les conséquences douloureuses de la présente guerre peuvent contraindre le prophète politique à reconnaître une orientation vers le mieux qui déjà se profile.» Lucidité: il faut partir de la réalité historique, à savoir la guerre; et consolation: la guerre fait la guerre à la guerre et ainsi, de ce mal peut naître un double bien, la paix et l'avènement du droit. Le genre humain pouvait ainsi, sans illusion ni mystification, retrouver le moral.

Que penser de cette perspective aujourd'hui, s'il est vrai que notre aujourd'hui est *le moment du soin*, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Frédéric Worms, évoqué plus haut? Certes Kant n'a pas fixé de date, ne parle que d'une orientation, ne présente qu'un point de vue explicitement humain (qui n'est donc pas celui de la Providence); mais en fait durant plus de deux siècles l'efficacité préventive de l'idée des nécessaires réparations n'a pas été aussi grande qu'on pouvait l'espérer dans le sillage de Kant: les paix furent brèves; mais l'avènement du droit? Y a-t-il un événement de notre temps qui, pris comme signe, prouverait cette tendance

morale de l'espèce humaine et qui serait de nature à nous consoler particulièrement de quelques horreurs du xx^e siècle? Cet événement devrait certes être de l'ordre de la réparation, qui peut-être console. Il ne s'agirait pas de ces réparations que le vainqueur exige du vaincu, par exemple à l'issue du Premier Conflit mondial; il s'agirait bien plutôt de la réparation qui a pour but de remédier à des injures et à des dégradations, qui compense une perte ou corrige un défaut, celle qui fait justice en redressant un tort; cette réparation ne serait pas la consolation, qu'elle rendrait cependant possible. Avons-nous aux lendemains du Second Conflit mondial, dans l'affirmation de la notion de crime imprescriptible contre l'humanité et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 un événement-signe du genre que nous recherchons? Peut-on envisager que cet événement, à condition de bien tenir ensemble les deux dimensions, nous consolerait en ce qu'il «indique une propriété et une capacité de l'espèce humaine à être cause de son avancée vers le mieux, à en être l'auteur»? *On aurait pu, mais on ne peut pas.*

On aurait pu, semble-t-il

Premièrement tout procès a une valeur réparatrice et le châtimement des coupables (mystérieusement?) console et cela vaut pour le procès de Nuremberg; à quoi s'ajoute, du fait de l'imprescriptibilité, le sentiment que la justice sera implacable. La dialectique kantienne consolante pourrait être relancée: l'expérience judiciaire des lendemains du Second Conflit mondial, marquant la nécessité de réparer les dégâts, aurait-elle une vertu préventive...?

Deuxièmement: la Déclaration du 10 décembre 1948 est comme un lot de consolation – ce que l'on donne parfois à ceux qui n'ont pas gagné pour réparer leurs pertes, leurs déceptions et leur permettre de se rattraper. Pour appuyer cette hypothèse on peut citer quelques extraits de textes et déclarations de la période évoquée: «Nous, Peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances; à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme...» (Préambule de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945); «...le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité...» (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948); «Considérant que la méconnaissance et le mépris des Droits de l'Homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité...» (Préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948). Là est l'essentiel: se rencontrent dans ces citations et l'occasion qui déclenche toute consolation, à savoir pertes douloureuses et souffrances, et l'intention qui anime le consolateur, le dépassement du passé et l'affirmation d'un avenir meilleur possible («considérant que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère a été

proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme», Préambule de la Déclaration du 10 décembre 1948).

Troisièmement: depuis 1945 les juristes ont de plus en plus recours aux « principes généraux du droit reconnus par les nations civilisées » et les Droits de l'homme (que nous nous permettons, en hommage à Descartes, d'appeler principes généreux du droit), sont peu à peu intégrés dans les droits positifs acquérant ainsi force de loi.

Mais on ne peut pas, pas aisément du moins

Sur le plan des effets préventifs escomptés tout d'abord, parce que contrairement à ce qui peut être attendu et exigé des hommes, la guerre, « le plus grand obstacle à la moralité » n'est pas (depuis les Déclarations de 1945-1948 non plus) devenue de plus en plus rare et les moments de paix ne sont dans les périodisations historiennes que des entre-deux-guerres; sur le plan curatif ensuite parce que, les guerres étant devenues mondiales, la perspective kantienne est désormais problématique, elle qui ne valait qu'à la condition d'une distance ou d'un retrait et avec les conflits mondiaux il n'y a plus de spectateurs non-belligérants à consoler...); enfin, là encore contre l'attente de Kant, les guerres ne sont pas devenues de plus en plus humaines et, répétons-le, il y a eu plusieurs crimes contre l'humanité; cette répétition fait qu'on peut donc douter raisonnablement de l'existence d'un progrès vers le mieux, en raison du fait d'un premier crime contre l'humanité et du fait de la multiplication de crimes contre l'humanité postérieurs à l'affirmation de la notion de crime imprescriptible contre l'humanité et à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* du 10 décembre 1948; il faut aussi voir que le fait même du premier crime contre l'humanité rend impossible, semble-t-il, toute consolation. En effet, cette dernière en effet suppose, on l'a dit plus haut, une atteinte inégale. Le consolateur doit être moins touché que le consolable et c'est de cette situation sans doute qu'il tire la force de consoler. Mais le crime contre l'humanité ne nous atteint-il pas tous? La douleur ne devient-elle pas ainsi indépassable? Et celui qui se penserait comme moins atteint ne sera-t-il pas, de ce fait même, disqualifié pour consoler? Les crimes contre l'humanité nous atteignent tous, sans exception et nous plongent dans la nécessité d'un deuil sans doute impossible, deuil en l'homme de l'humanité de l'homme (Kant: « désespérer du salut du genre humain et de son progrès vers le mieux », 1798/1955, p. 235). D'ailleurs, la consolation qui vise au dépassement de la douleur par l'oubli progressif est-elle moralement souhaitable puisqu'il y a imprescriptibilité, c'est-à-dire impossibilité légale de réconciliation, pour ne rien dire du très discuté devoir de mémoire? Et pour en revenir à la nécessité de réparer, qu'est-ce que serait réparer un crime contre l'humanité? L'expression « crime contre l'humanité » a bien des significations. Nous retiendrons, d'une part, que les crimes contre l'humanité sont des atteintes au droit qu'à chaque homme de bénéficier de l'humanité de l'Humanité (autrement dit tout homme a droit à l'humanité des

autres hommes pour devenir à son tour humain et le rester) et, d'autre part, que les crimes contre l'humanité ont été aussi (et ce n'en est là qu'une des formes possibles) des exterminations massives constituant une atteinte irréparable à la richesse d'une humanité désormais réduite et mutilée. *Anti-care*?

Ce n'est donc pas dans l'histoire que nous nous consolons de l'histoire, parce que l'histoire ne répare pas toujours l'histoire. Ne nous reste-t-il que la faune et la flore, les beaux jours, en un mot la nature, et les anges aussi, puisque les dieux sont atteints?

Cette communication doit être complétée par quelques pensées de précaution. Première pensée de précaution : si donc nous sommes aujourd'hui dans le *moment du soin/care* (« toute pratique tendant à soulager un être vivant de ses besoins matériels ou de ses souffrances vitales, et cela, par égard pour cet être même », voir plus haut), et si ce moment peut être pensé comme une conséquence de ce qui est énoncé dans l'Article premier de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de décembre 1948 (« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »), nous ne devons pas oublier que l'humanité est désormais blessée et que l'histoire de l'humanité est plutôt le lieu de l'*anti-care*, de la brutalisation (progressive?) des rapports humains, que le crime contre l'humanité est toujours possible et donc que l'homme est un animal *pré-care* (que l'on nous permette cette reformulation amusée d'une proposition sérieuse de Pierre Raymond « l'homme animal précaire », 1992, p. 153-165). Cette précarité on la trouve déjà chez Kant, toujours dans son œuvre citée précédemment : « Même si on arrivait à constater que le genre humain, considéré dans son ensemble, a marché en avant et qu'il a été en progressant pendant un certain laps de temps aussi long que l'on voudra, personne ne peut toutefois garantir que maintenant, juste en ce moment, par suite de dispositions physiques de notre espèce, n'apparaisse pas l'époque de la régression, et inversement, si l'on marche à reculons et vers le pire en une chute accélérée, on ne doit pas écarter l'espoir de pouvoir rencontrer le point d'inflexion (*punctum flexus contrarii*) précisément là où, en raison des dispositions morales de notre espèce, le cours de celle-ci se retournerait vers le mieux. » (Kant, 1798/1955, p. 220). L'*anti-care* n'appartient pas au passé!

Deuxième pensée de précaution : il faut se méfier du mot *autrui* et de la métaphysique angélique, parce que désincarnée, qu'il emporte avec lui ; d'abord parce que comme nous l'avons vu le médecin ne soigne pas l'homme, mais un homme ; nul ne soigne *autrui* mais des autres, et des rapports économiques, sociaux, juridiques, affectifs, sexuels, langagiers, rationnels et raisonnables organisent toujours les rapports entre les consciences, entre les corps et les visages aussi.

Troisième pensée de précaution : nous qui vivons dans le monde des « sans papiers/travail/domicile fixe », nous ne pouvons que nous réjouir de l'avènement annoncé du moment du soin ; je ne peux de même que partager tout ce qui s'est dit

sur le nécessaire privilège de la compétence sur la prétendue polyvalence (comme pour le corps professoral, d'ailleurs), tout ce qui s'est dit aussi sur le nécessaire primat des exigences professionnelles sur les démarches managériales pour en finir avec la taylorisation des soins et le faux héroïsme de la rapidité et pour refonder le service public ; reste que je ne vois pas immédiatement comment sur le soin/*care* on peut construire une politique conforme à la devise républicaine : il est vrai que le soin/*care* procède de la fraternité, mais j'ai un doute sur ce que peut être la fraternité sans la liberté et l'égalité et c'est pourquoi je vous livre pour conclure ces extraits d'un délicieux poème en prose de Baudelaire, *Assommons les pauvres* ! :

Pendant quinze jours je m'étais confiné dans ma chambre, et je m'étais entouré des livres à la mode dans ce temps-là (il y a seize ou dix-sept ans) ; je veux parler des livres où il est traité de l'art de rendre les peuples heureux, sages et riches, en vingt-quatre heures. J'avais donc digéré, – avalé, veux-je dire – toutes les élucubrations de tous ces entrepreneurs de bonheur public (...). Et je sortis avec une grande soif. Car le goût passionné des mauvaises lectures engendre un besoin proportionnel du grand air et des rafraîchissants.

Comme j'allais entrer dans un cabaret, un mendiant me tendit son chapeau, avec un de ces regards inoubliables qui culbuteraient les trônes, si l'esprit remuait la matière, et si l'œil d'un magnétiseur faisait mûrir les raisins.

En même temps, j'entendis une voix qui chuchotait à mon oreille, une voix que je reconnus bien ; c'était celle d'un bon Ange, ou d'un bon Démon, qui m'accompagne partout. (...) Or, sa voix me chuchotait ceci : « Celui-là seul est l'égal d'un autre, qui le prouve, et celui-là seul est digne de la liberté, qui sait la conquérir. »

Immédiatement, je sautai sur mon mendiant. D'un seul coup de poing, je lui bouchai un œil, qui devint, en une seconde, gros comme une balle. Je cassai un de mes ongles à lui briser deux dents, et comme je ne me sentais pas assez fort, étant né délicat et m'étant peu exercé à la boxe, pour assommer rapidement ce vieillard, je le saisis d'une main par le collet de son habit, de l'autre, je l'empoignai à la gorge, et je me mis à lui secouer vigoureusement la tête contre un mur. Je dois avouer que j'avais préalablement inspecté les environs d'un coup d'œil, et que j'avais vérifié que dans cette banlieue déserte, je me trouvais, pour un assez long temps, hors de la portée de tout agent de police.

Ayant ensuite, par un coup de pied lancé dans le dos, assez énergique pour briser les omoplates, terrassé ce sexagénaire affaibli, je me saisis d'une grosse branche d'arbre qui traînait à terre, et je le battis avec l'énergie obstinée des cuisiniers qui veulent attendre un *beefsteak*.

Tout à coup, – ô miracle ! ô jouissance du philosophe qui vérifie l'excellence de sa théorie ! – je vis cette antique carcasse se retourner, se redresser avec une énergie que je n'aurais jamais soupçonnée dans une machine si singulièrement détraquée, et, avec un regard de haine qui me parut de *bon augure*, le malandrin décrépît se jeta sur moi, me pocha les deux yeux, me cassa quatre dents, et avec la même branche d'arbre me battit dru comme plâtre. – Par mon énergique médication, je lui avais donc rendu l'orgueil et la vie.

Alors, je lui fis force signes pour lui faire comprendre que je considérais la discussion comme finie, et me relevant avec la satisfaction d'un sophiste du Portique, je lui dis : « Monsieur, *vous êtes mon égal!* Veuillez me faire l'honneur de partager avec moi ma bourse; et souvenez-vous, si vous êtes réellement philanthrope, qu'il faut appliquer à tous vos confrères, quand ils vous demanderont l'aumône, la théorie que j'ai eu la *douleur* d'essayer sur votre dos. » Il m'a bien juré qu'il avait compris ma théorie et qu'il obéirait à mes conseils.

Liberté, égalité et *enfin* fraternité.

Médiagraphie

Hegel, W. (1964). *L'Esthétique*. Paris, Aubier Montaigne.

Kant, E. (1798/1955). *Le conflit des facultés en trois sections*. Paris, J. Vrin.

Organisation des Nations Unies (ONU) (1945). Charte des Nations Unies du 26 juin 1945. [En ligne] [<http://www.un.org/fr/documents/charter/pdf/charter.pdf>].

ONU. (1948). Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/wgme/dv/201/201103/20110309_declarationhumanrights_fr.pdf].

ONU (1948). Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948. [En ligne] [<http://www.admin.ch/ch/f/rs/i3/0.311.11.fr.pdf>].

Raymond, P. (1992). *Dissiper la Terreur et les Ténèbres*. Paris, Méridiens Klincksieck.

Worms, F. (2010). *Le moment du soin : à quoi tenons-nous?* Paris, Presses universitaires de France.